



Signataires : Xavier Magnin, Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Jean-Marc Guinchard, Jean-Charles Lathion, Sébastien Desfayes, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Olivier Cerutti, Souheil Sayegh, Patricia Bidaux, Claude Bocquet, Marc Falquet

Date de dépôt : 24 novembre 2022

Proposition de résolution
pour que le Grand Genève accueille la COP31 en 2026 (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la conférence des parties (COP) à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue à ce jour la plus importante conférence internationale de lutte conjointe contre les changements climatiques ;
- que la candidature de la Suisse a été évoquée, étudiée et refusée par le Conseil fédéral pour l'accueil de la COP31 en 2026, ceci au bénéfice de la candidature commune de l'Australie et des Etats insulaires du Pacifique ;
- que Genève a déjà accueilli la COP2 en 1996 et qu'elle est prête à accueillir de nouveau un tel évènement ;
- que le Grand Genève et les capacités de négociation de la Suisse sur un thème aussi majeur et préoccupant que l'urgence climatique seraient mis

en valeur par l'organisation et la présidence d'une telle conférence internationale ;

- que le Conseil fédéral préfère attendre poliment de proposer une candidature de la Suisse d'ici une dizaine d'années, révélant son manque de caractère et d'ambition pour notre visibilité internationale,

demande à l'Assemblée fédérale

d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin que la candidature du Grand Genève, en coopération avec la France, soit maintenue, présentée et défendue pour accueillir la COP31 en 2026.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La conférence des parties (COP) à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue à ce jour la plus importante conférence internationale de lutte conjointe contre les changements climatiques.

Issue du troisième « Sommet de la Terre » réalisé à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, qui a réuni une centaine de dirigeants politiques et plus de 1500 organisations non gouvernementales (ONG), la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée de même que la convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), prévoit depuis 1995 une rencontre annuelle des pays signataires.

Contexte

Cette année s'est donc tenue, du 6 au 18 novembre dernier à Charm el-Cheikh (Egypte), la COP27, soit la 27^e conférence liée à cette convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Alors que la prochaine conférence annuelle se déroulera à Dubaï (Emirats arabes unis), la COP29 (2024) est disputée par la Bulgarie et la République tchèque, la COP30 (2025) intéresse le Brésil et la COP31, l'Australie.

L'éventualité que la Suisse se porte candidate pour accueillir la COP31 a été mise sur la table et, le 2 décembre 2021, le Conseil fédéral annonçait l'examen de la possibilité d'une candidature suisse pour organiser un tel évènement pour 2026¹.

A cet effet, il avait chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et le Département fédéral des finances (DFE), en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), d'examiner de manière approfondie d'ici à l'automne 2022 les conditions d'organisation de cette conférence annuelle « avec les risques et les opportunités pour la Suisse ainsi que les ressources financières et le personnel nécessaires »².

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-89516.html>

² *Idem.*

Le 29 juin dernier, le Conseil fédéral prenait connaissance de cet examen détaillé pour décision finale, qui a été rendue le 2 novembre dernier et dans laquelle le gouvernement renonçait à se porter candidat, justifiant « la candidature avancée de l’Australie »³ et préférant miser sur des « initiatives de partenariat »⁴.

Manque d’ambition

Pour rappel, l’Etat hôte est chargé d’organiser et de présider la conférence annuelle qui s’étend sur deux semaines et accueille entre 25 000 et 40 000 participants, dont plusieurs dirigeant-e-s politiques ainsi que représentant-e-s de la société civile et des médias. Cette charge implique notamment la préparation complète du contenu des négociations prévues pendant toute la durée de l’événement ainsi que leur direction.

Dans leur analyse, le DETEC et le DFF assuraient que la mise en œuvre en Suisse d’une telle conférence, estimée à un coût d’environ 300 millions de francs, serait possible malgré la mobilisation de ressources importantes.

Difficile alors de comprendre les arguments qui justifient le retrait de la candidature suisse au bénéfice de la candidature commune de l’Australie et des Etats insulaires : « en raison du fort impact qu’ont les changements climatiques sur ces pays, la candidature de ces pays aurait davantage de chance d’être sélectionnée [...]. De plus, l’Australie n’a jamais organisé de Conférence des Nations Unies sur le climat, contrairement à la Suisse. »⁵

Il est naïf de la part du Conseil fédéral de considérer que la lutte dans le cadre de l’urgence climatique ne concernerait que les Etats parmi les plus fortement touchés et leur assurerait par conséquent une légitimité naturelle pour accueillir un tel évènement.

C’est par ailleurs oublier que plusieurs Etats ont eu l’occasion de l’accueillir à plusieurs :

- quatre fois pour l’Allemagne : Berlin en 1995 pour la COP1 ; Bonn en 1999, 2001 et 2017 pour les COP5, 6-2 et 23 ;
- trois fois pour la Pologne : Poznan en 2008 pour la COP14, Varsovie en 2013 pour la COP19, Katowice en 2018 pour la COP24 ;
- deux fois pour le Maroc : Marrakech en 2001 et 2016 pour les COP7 et 22 ;

³ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-91047.html>

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

- deux fois pour l'Argentine : Buenos Aires en 1998 et 2004 pour les COP4 et 10.

Autrement dit, le ton timoré et les prétexte du Conseil fédéral déçoivent quant à leur manque d'ambition et leur excès de courtoisie internationale.

Une opportunité pour Genève et la Suisse

Alors que la Ville de Genève se disait prête en juillet dernier à accueillir la COP31, le refus du Conseil fédéral relève également d'une absence de clairvoyance.

Les changements climatiques inquiètent et interpellent chaque jour plus les populations quant aux politiques environnementales afin de répondre aux défis qui sont les nôtres et de préserver notre maison commune.

La responsabilité et la compétence Genève, en tant que capitale diplomatique habituée aux grandes conférences internationales, en font un choix stratégique pour la Suisse, qui a également une voix à porter et à faire entendre de même qu'une opportunité pour être leader dans le cadre de négociations sur le climat.

Rappelons que Genève accueillait déjà en 1979 la première conférence mondiale sur le climat, avec le lancement d'un « Programme de recherche climatologique mondial », sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

A la place, le Conseil fédéral porte des ambitions moindres : le lancement d'initiatives en matière de finance durable et de mécanisme de marché pour réduire les émissions à l'étranger et la possibilité pour plusieurs villes suisses d'accueillir des conférences internationales à ce sujet. Cet enthousiasme nous éblouirait presque !

Buts de la résolution

Compte tenu des éléments qui précèdent, la présente résolution souhaite inviter l'Assemblée fédérale à partager l'enthousiasme de Genève à pouvoir accueillir sur le sol suisse en 2026 une conférence internationale aussi capitale dans lutte contre les changements climatiques ; une conférence à l'occasion de laquelle la Suisse pourrait (re)trouver sa place en tant qu'interlocuteur et négociateur privilégié et adroit sur des dossiers aussi clivants pour les gouvernements et des enjeux aussi cruciaux pour la population mondiale.

Et comme le Conseil fédéral a annoncé préférer « un partenariat avec une autre présidence », le texte propose que le lieu se déroule non seulement sur Genève mais plus largement sur le Grand Genève en coopération étroite avec la France, dont l'organisation de la COP en 2015 à Paris a été unanimement saluée.

Le choix d'une région aussi dynamique serait également l'opportunité de resserrer les liens entre nos deux pays et de relever l'importance de ceux-ci pour le développement économique, culturel mais également durable de cet espace transfrontalier.

Genève a déjà accueilli la COP en 1996, n'attendons pas encore une dizaine d'années de plus, comme le souhaiterait le Conseil fédéral, pour briller à l'international. Nous avons les compétences, les réseaux et les ressources pour organiser et présider avec succès un tel évènement !

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous vous remercions de bien vouloir accueillir avec enthousiasme le présent texte.